#### MAXULA PLACEMENT SICAV

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

# RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

#### Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.034.820, un actif net de D : 13.992.759 et un bénéfice de la période de D : 126.932.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### Paragraphes post Conclusion

 Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 81,05% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,95% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

# **BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2020	30/09/2019	Année 2019
Portefeuille-titres	4	14 275 472	12 767 412	12 398 832
	4			
Obligations et valeurs assimilées Tires des Organismes de Placement Collectif		11 334 389 40 783	12 362 783 404 629	11 990 298 408 534
Placements monétaires et disponibilités		2 659 544	2 415 454	1 719 311
Placements monétaires	5	2 659 534	2 415 425	1 719 352
Disponibilités		10	29	(41)*
Créances d'exploitation	6	104	10 364	93 302
TOTAL ACTIF		14 034 820	15 193 230	14 211 445
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	30 607	31 901	32 166
Autres créditeurs divers	8	11 454	4 757	1 298
TOTAL PASSIF		42 061	36 658	33 464
ACTIF NET				
Capital	9	13 615 276	14 725 816	13 651 456
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		24	60	56
Sommes distribuables de la période		377 459	430 696	526 469
ACTIF NET		13 992 759	15 156 572	14 177 981
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 034 820	15 193 230	14 211 445

<sup>(\*)</sup> Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du quatrième trimestre 2019.

# **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	144 399	444 192	161 328	513 935	671 846
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de		144 399	442 723	161 328	499 178	657 089
Placement Collectif		-	1 469	-	14 757	14 757
Revenus des placements monétaires	11	8 792	39 318	5 079	19 329	25 885
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		153 191	483 510	166 407	533 264	697 731
1 L/OLINEIVIO		100 101	400 010	100 401	000 201	337 731
Charges de gestion des placements	12	(30 607)	(94 547)	(31 901)	(99 906)	(132 072)
REVENU NET DES PLACEMENTS		122 584	388 963	134 506	433 358	565 659
Autres charges	13	(3 795)	(11 759)	(3 970)	(12 473)	(16 468)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(200)	-	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		118 789	377 004	130 536	420 685	548 991
Régularisation du résultat d'exploitation		1 237	455	13 646	10 011	(22 522)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		120 026	377 459	144 182	430 696	526 469
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 237) 7 943 200	(455) 15 993 9 350	(13 646) 11 632 200	(10 011) 2 670 9 434	22 522 12 971 9 757
RESULTAT NET DE LA PERIODE		126 932	402 347	142 368	432 789	571 719

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	126 932	402 347	142 368	432 789	571 719
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles	118 789	377 004	130 536	420 685	548 991
sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur	7 943	15 993	11 632	2 670	12 971
cession de titres	200	9 350	200	9 434	9 757
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(531 605)	-	(512 633)	(512 633)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(111 151)	(55 964)	237 761	(2 438 542)	(3 556 063)
Souscriptions					
<ul><li>Capital</li><li>Régularisation des sommes non</li></ul>	4 033 200	18 565 885	5 620 865	20 348 719	24 471 123
distribuables	6 098	19 938	2 380	5 523	10 796
<ul> <li>Régularisation des sommes distribuables</li> </ul>	90 539	628 991	139 184	660 685	803 132
Rachats					
- Capital	(4 145 677)	(18 627 576)	(5 397 582)	(22 709 966)	(27 916 322)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 008)	(19 770)	(1 549)	(5 356)	(11 661)
<ul> <li>Régularisation des sommes distribuables</li> </ul>	(89 303)	(623 432)	(125 537)	(738 147)	(913 132)
VARIATION DE L'ACTIF NET	15 781	(185 222)	380 129	(2 518 386)	(3 496 977)
ACTIF NET					
En début de période	13 976 978	14 177 981	14 776 443	17 674 958	17 674 958
En fin de période	13 992 759	13 992 759	15 156 572	15 156 572	14 177 981
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	135 711	135 208	143 746	169 385	169 385
En fin de période	134 597	134 597	145 961	145 961	135 208
VALEUR LIQUIDATIVE	103,960	103,960	103,840	103,840	104,861
TAUX DE RENDEMENT	0,94%	2,86%	1,02%	2,91%	3,89%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

#### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

#### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

# 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020, à D : 11.375.172 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		10 869 388	11 334 389	81,00%
Obligations des sociétés		1 992 202	2 056 574	14,70%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	65 602	65 989	0,47%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	728 856	5,21%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	20 000	21 010	0,15%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	40 000	41 436	0,30%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	50 000	52 725	0,38%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	180 000	182 110	1,30%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	30 000	30 963	0,22%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	40 000	40 907	0,29%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	40 000	42 099	0,30%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	123 861	0,89%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	66 600	68 086	0,49%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	30 000	31 191	0,22%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	120 000	125 954	0,90%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	60 000	60 977	0,44%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	81 913	0,59%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	124 301	0,89%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	123 649	0,88%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	110 000	110 547	0,79%

	Nombre	Coût	Valeur au	%
	de titres	d'acquisition		Actif net
Emprunt National		70 000	70 995	0,51%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	20 000	20 278	0,14%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	50 000	50 717	0,36%
Bons du trésor assimilables		8 807 186	9 206 820	65,80%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 117	1 078 436	1 164 260	8,32%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	928 272	6,63%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	409 474	2,93%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	725 829	5,19%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	498 030	3,56%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 011 612	7,23%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	508 052	3,63%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	906 862	6,48%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	707 608	5,06%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 340 321	9,58%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 006 500	7,19%
Titres des Organismes de Placement Collectif		40 265	40 783	0,29%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	385	40 265	40 783	0,29%
Total		10 909 653	11 375 172	81,29%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				81,05%

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 2.659.534 et se détaille comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
Dépôt à vue	2 650 743	2 659 534	19,01%
Banque Nationale Agricole	2 650 743	2 659 534	19,01%
Total général	2 650 743	2 659 534	19,01%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		18,95%	

# Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2020 à D : 104, contre D : 10.364 au 30 septembre 2019 et se détaille ainsi :

	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Solde des souscriptions et rachats	-	10 276	93 001
Autres	104	88	301
Total	104	10 364	93 302

# Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2020 à D : 30.607, contre D : 31.901 au 30 septembre 2019 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Maxula Bourse	20 450	21 315	21 492
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 093	6 351	6 404
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 064	4 235	4 270
Total	30 607	31 901	32 166

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 11.454, contre D : 4.757 au 30 septembre 2019 et se détaille ainsi :

	30/09/2020	30/09/2019	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et rachats	6 965	-	-
Redevance du CMF	1 091	1 168	1 162
TCL	124	275	136
Retenu à la source à payer	3 274	3 314	-
Total	11 454	4 757	1 298

# Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020, se détaillent comme suit :

# **Capital 31-12-2019**

Montant	13 651 456
Nombre de titres	135 208
Nombre d'actionnaires	729
Souscriptions réalisées	
Montant	18 565 885
Nombre de titres émis	183 882
Nombre d'actionnaires nouveaux	633
Rachats effectués	
Montant	(18 627 576)
Nombre de titres rachetés	(184 493)
Nombre d'actionnaires sortants	(535)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 993
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 350
Régularisation des sommes non distribuables	168

#### Capital au 30-09-2020

Montant 13 615 276

Nombre de titres 134 597

Nombre d'actionnaires 827

# Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 144.399 pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2020, contre D : 161.328 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/07	du 01/01	du 01/07	du 01/01	Année
	au 30/09/2020	au 30/09/2020	au 30/09/2019	au 30/09/2019	2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des obligations					
- intérêts	30 121	107 049	48 523	156 787	202 543
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	114 278	335 674	112 805	342 391	454 546
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	1 469	-	14 757	14 757
TOTAL	144 399	444 192	161 328	513 935	671 846

#### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Juillet au 30 septembre 2020 à D : 8.792, contre D : 5.079 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2019, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue Intérêts des certificats de dépôt	8 792 -	24 931 14 387	5 079 -	19 329 -	25 885 -
TOTAL	8 792	39 318	5 079	19 329	25 885

#### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2020 à D : 30.607, contre D : 31.901 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2019, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	<u>Année</u> 2019
Commission de gestion	20 450	63 171	21 315	66 752	88 244
Commission de dépôt	6 093	18 825	6 351	19 892	26 296
Commission de distribution	4 064	12 551	4 235	13 262	17 532
Total	30 607	94 547	31 901	99 906	132 072

#### Note 13: Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2020 à D : 3.795, contre D : 3.970 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2019, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	<u>Année</u> <u>2019</u>
Redevance du CMF	3 409	10 529	3 552	11 125	14 707
TCL	384	1 227	417	1 345	1 756
Autres	2	3	1	3	5
Total	3 795	11 759	3 970	12 473	16 468

#### Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.